

Le journal lycéen, un espace d'expression poétique

Par Olivier Belin

**Maître de conférences à l'université de Cergy-Pontoise,
membre du LDI (Lexiques Dictionnaires Informatique)**

Texte communiqué lors du colloque international

"Situations des poésies de langue française" à Cergy le 31 mai 2013

En septembre 1965, un professeur du lycée Chaptal à Paris invite André Breton – qui fut élève de l'établissement – à livrer ses souvenirs sur sa scolarité et sur les poèmes qu'il publia en 1911-1912 dans la revue d'élèves intitulée *Vers l'idéal*. La réponse de Breton prend alors la forme d'une lettre à la fois cinglante et émouvante, où l'écrivain désavoue les vers de jeunesse parus dans le journal de ses camarades : « Quant à ces vers, perdus dans un pauvre journal d'écoliers, comme ceux qui leur seraient contemporains ou antérieurs je les tiens pour balbutiements et souhaite qu'on en épargne la lecture à qui veut bien s'intéresser à moi¹. »

Ce sont ces pauvres journaux d'écolier que je voudrais ici mettre en lumière. Non pour y découvrir quelque futur André Breton, mais tout simplement pour tirer de l'oubli, voire du mépris, une parole poétique certes illégitime (au sens où elle ne bénéficie pas des mécanismes de légitimation qui régissent le champ littéraire tel que le décrit Pierre Bourdieu), mais qui n'en constitue pas moins un des lieux vivants de la poésie d'aujourd'hui, avec ses richesses et ses contradictions – entre une écriture « à l'état sauvage », pour reprendre une expression de Breton, et des textes qui se coulent dans le moule des attentes de l'institution scolaire.

Car à côté ou en marge des institutions et des acteurs qui font la poésie contemporaine de langue française (auteurs, éditeurs, revues, prix, festivals, récitals, concours, institutions académiques et universitaires, etc.), les journaux lycéens offrent une production souterraine et disséminée, qui constitue un corpus poétique aussi riche qu'inattendu. C'est du moins le constat que j'ai pu tirer d'une enquête menée en partenariat avec le Centre de Liaison de l'Enseignement et des Médias d'Information (CLEMI), service du Ministère de l'Éducation Nationale chargé de l'éducation aux médias dans l'ensemble du système éducatif, ainsi que du

dépôt légal des publications scolaires depuis 2002. Grâce à ce fonds unique, et à l'aide bienveillante de la directrice et des personnels du CLEMI, j'ai dépouillé l'ensemble des journaux lycéens recueillis sur l'ensemble du territoire français au cours de trois années scolaires consécutives (2008-2011), afin de rendre compte de la poésie publiée par les élèves dans cette presse dont ils sont les collaborateurs, voire les maîtres d'œuvre.

Un média participatif

Avant d'envisager les résultats de cette enquête, sans doute faut-il rappeler les grandes caractéristiques de la presse lycéenne. À titre historique, rappelons qu'elle est née peu après les lycées eux-mêmes, aux alentours de 1830, comme le montre Laurence Corroy dans son livre sur *La Presse des lycéens et des étudiants au XIX^e siècle*ⁱⁱ. Dès le XIX^e siècle se mettent en place quelques-uns des traits majeurs de la presse lycéenne : rite d'initiation, elle représente une aventure fondatrice pour un clan de rédacteurs en rupture avec le contrôle adulte ; signe de distinction, elle met en évidence une minorité active de lycéens qui prétend cependant représenter l'ensemble de sa communauté ; pratique identitaire, elle entend exprimer et assurer la cohésion d'un établissement, voire d'une génération ; acte d'affirmation, elle représente souvent un organe militant face à une institution qui finira par reconnaître ses droits, mais sans que cesse tout à fait la méfiance adulte face à la parole (au péril ?) jeune.

Parler de presse lycéenne au singulier est cependant trompeur, tant cette appellation recouvre des cas de figures différents. Pour l'essentiel, et à la suite de Jacques Gonnet, on peut distinguer deux grandes orientations parmi les journaux lycéensⁱⁱⁱ. D'un côté apparaît le pôle autonome : celui où l'initiative de la publication revient à un ou plusieurs élèves. Cette autonomie est du reste garantie et encadrée par la circulaire du 6 mars 1991, qui reconnaît aux lycéens la liberté de diffuser leurs publications dans l'établissement « sans autorisation ni contrôle préalable ». À cet ensemble, on peut opposer le journal d'établissement, qui représente le pôle hétéronome : il s'agit d'un périodique dont l'initiative et la direction reviennent à un adulte (professeur, documentaliste, proviseur...), avec une tonalité plus proche de la plaquette officielle ou du bulletin d'information générale. Dans cette configuration, les élèves demeurent les principaux rédacteurs du journal, mais n'y jouent pas nécessairement le rôle de pilotes, encadrés qu'ils sont par l'institution.

Mais dans la presse lycéenne d'aujourd'hui, cette bipolarisation entre journal autonome et hétéronome doit être tempérée : d'abord parce que tous deux obéissent à une législation commune ; ensuite parce que la frontière entre les deux camps est poreuse, les

adultes et les jeunes établissant souvent un dialogue au fil des numéros ; enfin et surtout parce que cette distinction ne joue guère de rôle dans l'écriture, la tonalité ou la forme des textes poétiques. Si la poésie déserte les périodiques les plus « officiels », elle trouve droit de cité dans des publications aux lignes éditoriales extrêmement variées, de la simple feuille d'actualité au journal engagé, du projet de classe au cahier pétri d'ambitions artistiques.

En somme, le journal lycéen apparaît bien comme un média : un média certes souvent artisanal, éphémère et confidentiel, mais un média de proximité, de participation, d'information et de divertissement qui contribue à construire une communauté lycéenne susceptible d'inclure, au-delà des seuls élèves, les personnels et les parents. Dans ces conditions, les textes poétiques diffusés par le journal du lycée acquièrent, à travers cette première forme d'édition, un statut public qui les déporte hors de la sphère de l'écriture intime – une sphère dont ils procèdent pourtant, d'autant plus que les lycéens se représentent l'expression littéraire comme une exploration des affects. Mais précisément, le support de parution crée un effet de contexte déterminant : à travers le journal lycéen, l'écriture privée se transforme en parole publique, l'expression personnelle devient intervention dans un champ médiatique, et le loisir individuel devient contribution à une création collective.

Un média ouvert à la poésie

Le dépouillement des 1 324 numéros reçus par le CLEMI entre 2008 et 2011 permet de mesurer l'importance de la production poétique publiée par les journaux lycéens, soit un corpus de 681 textes poétiques – chiffre dont l'importance laisse espérer que cet échantillon possède une certaine représentativité. Car le fait est là : la presse lycéenne constitue un lieu médiatique où s'écrit et se diffuse régulièrement de la poésie. Sur les trois années considérées, près d'un titre lycéen sur quatre (143 sur un peu moins de 600) lui a ainsi ouvert ses colonnes. Et si l'on raisonne en termes de numéros, le chiffre baisse un peu mais reste tout de même significatif, dans la mesure où presque un cinquième des publications ont accueilli des textes poétiques (environ 250 numéros sur 1300). Cette proportion est d'autant plus remarquable que la poésie constitue, et de loin, le genre littéraire le plus fréquemment publié par la presse lycéenne (la nouvelle ou le conte venant ensuite). La lecture de ces textes permet ainsi d'accéder, sur le vif et en acte, à la manière dont ces lycéens se représentent la poésie à travers leur pratique même de l'écriture, même s'il ne s'agit là que d'une photographie synchronique, dont certains contours restent flous : bon nombre de journaux échappent au

recensement, peu de renseignements filtrent sur les auteurs des poèmes, leur parcours ou leurs motivations, et les circonstances d'écriture de nombreux textes demeurent imprécises.

Comment expliquer cette faveur du genre poétique dans la presse lycéenne ? À cet égard, il faut d'abord la rapporter à un phénomène de fond, mis en évidence par les enquêtes sociologiques générales (sur les pratiques culturelles des Français) ou spécialisées (comme celles d'Aude Mouaci sur les poètes amateurs et de Claude Poliak sur les participants aux concours de nouvelles) : la poésie est par excellence le genre littéraire des amateurs et des jeunes générations, aux côtés de la nouvelle ou du journal intime, tandis que les écritures romanesques ou théâtrales réclament une maîtrise technique sur le long terme et un investissement personnel dont peu se sentent capables. La poésie, elle, est vue comme un genre plus accessible, du fait de sa brièveté et de sa proximité avec la sphère de l'intime.

Chez les lycéens, la pratique de l'écriture amateur est indéniablement encouragée par l'institution scolaire : l'enseignement leur offre tout ensemble une autorisation (la poésie prolongeant les exercices pédagogiques), une légitimation (la poésie fait officiellement partie des programmes du primaire et du secondaire) et une valorisation (grâce à la mise en évidence méritocratique des talents des élèves par la diffusion de leurs textes dans le journal de l'établissement). En publiant leurs poèmes, les lycéens souscrivent ainsi objectivement aux missions que s'assigne l'école républicaine à leur égard : connaissance de la langue française, partage du patrimoine littéraire national, exercice de la liberté d'expression. Plus profondément encore, les jeunes poètes renouvellent ce que Michel de Certeau appelait « une pratique mythique^{iv} » et fondatrice de nos sociétés modernes : l'écriture, qui signale l'initiation à une certaine maîtrise de la culture. Ce système axiologique se traduit plus précisément et concrètement par des incitations à l'écriture dont le journal lycéen peut se faire l'écho ou le relais, qu'elles relèvent de pratiques pédagogiques (écriture d'invention, rédaction de textes en lien avec une séquence de français étudiée en cours) ou d'offres d'écriture plus souples (ateliers, concours, souvent en lien avec des événements comme le Printemps des poètes, fréquemment mentionné dans la presse lycéenne).

Un dernier phénomène, technique en quelque sorte, permet plus spécifiquement de comprendre la fréquence de la poésie dans les journaux lycéens. En effet, la poésie telle qu'est pratiquée par les jeunes auteurs, et qui se caractérise avant tout par sa brièveté, cadre parfaitement avec les caractéristiques éditoriales et matérielles du journal lycéen : des poèmes courts, et donc mobiles dans la mise en page, sont souvent les bienvenus dans la composition du périodique (ne serait-ce que pour jouer le rôle de bouche-trou, aux côtés de mots croisés ou d'une recette de cuisine) ; ils n'encombrent pas un périodique souvent limité, faute de

moyens, à quelques pages ; ils sont d'une dimension comparable à celle d'un article auquel ils peuvent fournir un prolongement (le poème-témoignage, le poème-tribune) ou un contrepoint (le poème-divertissement, publié dans la rubrique « jeux ») ; ils permettent enfin de donner la parole à de multiples auteurs, conformément à la visée participative du journal lycéen, tout en poursuivant l'expression civique et personnelle par d'autres moyens.

L'influence de la ligne éditoriale et des attentes d'un titre peut ainsi orienter l'écriture poétique vers le journalisme. Le ressort de la fiction poétique permet ainsi d'entrer en résonance avec l'actualité en rédigeant la « Lettre d'un soldat » en Afghanistan : « Je vous écris de mon lit d'hôpital / D'un pays qui n'est pas le mien / 'Engagez-vous', avait dit le général / Tu reviendras un jour auprès des tiens » (*Citoyens du monde*, 2009). Politiquement moins correct et plus agressif, l'« Édito » qui ouvre en juin 2011 *Brèves News World* s'en prend directement à Laurent Wauquiez, alors ministre, qui avait dénoncé dans les dérives de l'assistantat un « cancer » qui rongeaient la France, et proposé de contraindre les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active à effectuer cinq heures hebdomadaires de « service social » non rémunéré : « Il faut envoyer les pauvres aux travaux forcés / Et bientôt les riches n'auront plus à payer / Dans le 16^{ème}, personne ne va raquer », commente ainsi l'auteur anonyme du texte.

La rage de l'expression

La poésie lycéenne, tout comme les journaux qui la publient, semblent habités par une véritable « rage de l'expression », selon le titre de Francis Ponge que je me permets de détourner ici. Cette tendance se devine déjà dans l'apparition de poèmes sous des rubriques intitulées « Expression », « Exprimez-vous » ou « À vous la parole ». La lecture des textes métopoétiques des lycéens l'établit plus nettement encore : la poésie y est indexée à une pensée dont il s'agit de rendre compte le plus fidèlement possible, l'écriture devenant un instrument au service de la subjectivité et de l'intériorité, censée exprimer directement et immédiatement le Moi. Julien (*Ô Bahut !*, février 2009) associe par exemple la vocation littéraire à un désir d'expression chevillé à la part la plus intime de l'être : « Pour ma part, j'écris depuis que je suis petit, depuis mes 9 ans pour être plus exact. Je n'ai jamais vraiment été du genre non plus à exprimer mon mal-être en parlant aux autres alors j'ai trouvé ce moyen de m'exprimer juste pour me soulager ».

Ce Moi qui s'exprime, et précisément parce qu'il engage l'intimité, prend des identités parfois fuyantes. À ce titre, les signatures et les noms d'auteurs sont révélateurs. Si le nom complet reste fréquent, la mention du prénom seul permet d'estomper l'identité civile. Plus

loin dans cette voie, la signature peut se réduire à des initiales, voire manquer : c'est alors l'anonymat protecteur. Mais l'une des pratiques les plus fréquentes consiste en l'usage du pseudonyme. Les noms de plume utilisés par les lycéens constituent à eux seuls un inventaire poétique où voisinent les références mythologiques (Pégase, Orphéea, Morgane Belladone, Pelléas, Odin), la désignation indirecte de l'écriture et de la littérature (Plume, Feather, Virgule, Litote), les équivalents ironiques de l'anonymat (Le Poète mystérieux, Inconnu-aubataillon, Le chevalier masqué), les figures symboliques (L'ermite lumineux, Fille perdue, Hugo est en bad, Celle au grand cœur transparent) et surtout les noms anglophones imprégnés de références à la *pop culture* : Hellskater, Old shadow, Lily Blake, Scarlett Rose, Angel-Knight, The bloody punker, No life, Flow, Penny Lane, Heroin, Zombialive...

Ainsi, loin de la dépersonnalisation dont Hugo Friedrich faisait l'un des marqueurs de la poésie moderne, la poésie de ces lycéens se veut une expression directe de la subjectivité, du sujet, du Moi : de ce point de vue, elle nage en plein romantisme. Cette expression est souvent vécue comme un engagement de tout l'être, avec une portée libératrice souvent mentionnée : « Si je m'en sors dans mes misères / C'est grâce à ma passion, / À mon plaisir d'écrire des vers » (anonyme, dans *Le Scratch*, mars 2011). Ce pouvoir cathartique de l'expression explique également que l'écriture soit évoquée sur le mode de la thérapie, de la cure ou de la guérison. Guy évoque ainsi le baume apporté par la parole poétique : « Et ce sont mes écrits qui cicatrisent mes plaies » (*Le Grain de Sell'*, décembre 2010).

Cette conception expressive que les lycéens ont de la poésie les conduit à la penser comme moyen et non comme fin. Autrement dit, le poème lycéen prétend moins construire un *dire* autonome que traduire un *être* et produire un *faire*. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir certaines déclarations d'intention, comme dans ce poème de L. publié dans *Le P'tit Charles* en avril 2009, où l'intransitivité apparente du verbe *écrire* révèle la subordination de l'écriture à des fins d'expression, de référence et de transmission : « J'écris, / Pour me libérer, / Pour libérer mon cœur, / Pour libérer mon âme. / Pour transmettre ce que je sais, / Pour transmettre ce que j'aime, / Pour transmettre à ceux que j'aime. / J'écris. »

« Écrire pour » : telle est la logique qui guide ces poètes lycéens, la préposition *pour* impliquant l'interpellation d'un destinataire (écrire pour autrui) et la détermination d'un but pratique (écrire pour agir). Toutefois cette conception instrumentale de la langue ne relègue pas pour autant la forme poétique au simple rang d'ornement : à lire certains textes, on a bien plutôt l'impression que la poésie seule possède une *force de frappe* assez puissante pour valoriser le message qu'elle est censée délivrer. Preuve en est ce sonnet anonyme publié en février 2011 dans *L'Innommable*, en réaction indignée au refus du Conseil constitutionnel

d'approuver le mariage homosexuel le mois précédent : « J'utilise aujourd'hui la force du sonnet / L'ardeur d'une seule âme enfermée dans un quatrain / Le cri que je pousse du plus profond de mon sein / Pour faire valoir la communauté LGBT ».

Les lycéens peuvent ainsi se montrer sensibles à la dimension esthétique de la poésie, au point d'en proposer une caractérisation formelle. Dans son texte intitulé « Pourquoi écrire ? », Julien tente par exemple de définir les critères distinctifs de l'écriture poétique : « Avant toute chose, quand on parle de poème ou de poésie, la première chose qui nous vient à l'esprit, ce sont les textes à rimes et écrits sur un rythme qui donne un air romantique » (*Ô Bahut*, février 2009). Si embryonnaire que soit cette définition, elle reflète parfaitement la représentation lycéenne des formes poétiques : pour les élèves, un poème est un texte en vers (du reste, sur les quelque 700 textes du corpus, près de 600 sont versifiés). Mais c'est surtout la rime qui constitue le marqueur par excellence de la poésie. Les auteurs lycéens n'ont pas une vision métrique du vers mais une vision rimique. De ce point de vue, ils sont les héritiers de l'axiome que lançait en 1872 le *Petit traité de poésie française* de Théodore de Banville : « on n'entend dans un vers que le mot qui est à la rime^v ». L'empire de la rime est ici tel qu'il relègue au rang de pratiques marginales, ou du moins annexes, les deux grandes formes de la modernité poétique : le poème en prose et le vers libre standard^{vi}.

L'usage généralisé de la rime, de même que le fréquent recours à des récurrences rythmiques, tendent à placer les poèmes lycéens sous le signe de la musique. La référence au modèle musical est d'ailleurs souvent revendiquée, comme l'illustre Simon K. dans son texte significativement intitulé « La poésie, ça rime à quoi ? » (*Le Poinca*, avril-mai 2010) : « La poésie est tout d'abord une musique, dont il faut se délecter de la mélodie. » Ce modèle musical se traduit essentiellement par la prééminence et l'influence de la chanson, référent majeur dans la représentation de la poésie chez ces écrivains profanes (et sous l'autorité de noms reconnus comme Hugo, Béranger, Desnos, Prévert, Aragon, Vian, Ferré, Brel, Brassens). Bref, la chanson, c'est l'autre école de la poésie. En témoigne cette « Bouillabaisse des échos » parue en décembre 2009 dans *Pontonews*, sorte de vaste centon citant, entre ironie et nostalgie, des bribes d'un demi-siècle de chansons françaises : « La musique / Sens-tu la musique vibrer / C'est un refrain une mélodie qui se laisse fredonner sans trop être compliquée / Je vais et je viens entre tes reins / La musique / Sens-tu la musique vibrer / Une poupée / Qui fait non ». Mais en matière musicale, l'univers de référence des lycéens s'ouvre aussi au rap (dans « Pourquoi écrire ? », Julien confie ainsi : « Je trouve aussi d'ailleurs une partie de mon inspiration dans le rap, surtout dans certains rappeurs tels que Sinik, Soprano, Kool Shen, l'Algérino ») ainsi qu'au slam (cette poésie orale apparaît volontiers au détour

d'ateliers poétiques incitant les élèves à l'expression). Variété, rap et slam contribuent ainsi à reconfigurer le genre poétique dans le sens d'une oralité et d'une musicalité populaires.

Au total, si l'on tente de la replacer dans l'histoire des formes poétiques, la production de ces lycéens occupe une situation décalée, anachronique, voire déviante si l'on adopte un point de vue normatif, savant et téléologique. À lire une bonne partie du corpus, c'est comme si Mallarmé n'avait pas diagnostiqué la « crise de vers », comme si Verlaine n'avait pas condamné dans la rime le « bijou d'un sou », comme si dadaïstes et surréalistes n'avaient pas voulu ruiner les formes littéraires, comme si *Tel Quel* n'avait pas pris le parti du texte...

Mais ce qui peut aussi contribuer à dévaloriser cette poésie amateur auprès des acteurs du champ littéraire, c'est peut-être moins son aspect « sauvage » que ses attaches scolaires. Une partie de cette poésie exhibe en effet les codes poétiques et les marques d'allégeance à une tradition apprise : un tel conformisme répond bien peu à la logique de vocation et de singularisation qui régit notre perception de l'art. Le canon scolaire (en particulier avec le passage obligé du baccalauréat de français) favorise ainsi des modèles récurrents dans le corpus : le sonnet est la forme-reine (avec Baudelaire en arrière-plan), suivi par la fable (de La Fontaine, évidemment) et par le haïku. Ce qui donne aussi à certains poèmes lycéens leur allure de « bons élèves », c'est leur rapport à la langue. Une partie des auteurs adopte en effet une écriture qui cherche à connoter l'appartenance à la Littérature – un peu à la manière dont Barthes caractérise le style conventionnel d'un Daudet ou d'un Maupassant, érigés en modèles scolaires : « Ici, la fonction de l'écrivain n'est pas tant de créer une œuvre, que de fournir une Littérature qui se voit de loin^{vii}. » Le corpus abonde ainsi en marques d'hyperlittérarité (archaïsmes, termes soutenus, accumulation de métaphores, références mythologiques...) qui signalent la volonté de s'agréger au grand lieu commun d'une Littérature et d'une Rhétorique perpétuées depuis des siècles.

À la fois sauvage et commune, la poésie des journaux lycéens permet de saisir sur le vif un processus que l'on pourrait qualifier, à la suite de Régis Debray, de médiologique : fleurissant dans les pages d'une presse située à la fois au sein et aux marges de l'institution, les textes poétiques des lycéens trahissent non seulement la médiation scolaire (en tant que vecteur de transmission de la Littérature et d'un patrimoine culturel national), mais aussi l'influence des médias de masse (radio, télévision, Internet) dans la formation d'une culture populaire où poésie et chanson se confondent, où la rime vaut raison, où l'art du langage se prête avant tout à un message. Et ce processus d'appropriation de l'écriture révèle combien la poésie naïve ou brute n'est au fond qu'un horizon ou un vœu : comme dirait l'autre, on ne naît pas poète, on le devient.

C'est pourquoi la poésie lycéenne est à la fois singulière et plurielle, pleine de surprises autant que de lieux communs. Il s'agit certes d'une pratique anachronique (elle s'écarte de l'histoire du genre), braconnière au sens de Michel de Certeau (elle ne respecte pas les règles et les codes traditionnels ou contemporains) voire déviante (elle déporte la poésie du côté de l'oralité, de la chanson ou des écritures ordinaires), mais ces adjectifs ne valent que d'un point de vue normatif – celui de la Littérature. Or la majorité des poèmes présents dans ce corpus se situent peut-être au-delà, ou en-deçà, de la littérature – comme si les lycéens, dans leurs « pauvres journaux d'écoliers », avaient, vaille que vaille, intégré le mot d'ordre lancé par André Breton : « On sait maintenant que la poésie doit mener quelque part^{viii}. »

ⁱ A. Breton à Jacques Fontbonne, 26 septembre 1965, reproduit sur le site de l'Association Atelier André Breton, adresse URL : <http://www.andrebreton.fr/fr/item/?GCOI=56600100775530> [consulté le 15 mai 2013].

ⁱⁱ L. Corroy, *La Presse des lycéens et des étudiants au XIX^e siècle*, Institut National de Recherche Pédagogique, coll. « Éducation, histoire, mémoire », 2004.

ⁱⁱⁱ Voir J. Gonnet, *Journaux scolaires et lycéens*, Retz, 1988, p. 11, ainsi que « Journaux lycéens : un atelier de démocratie », *La Presse lycéenne. Médiamorphoses*, n° 13, 2005, p. 50-53.

^{iv} M. de Certeau, « Écrire : une pratique mythique 'moderne' », dans *L'Invention du quotidien - 1. Arts de faire*, [1980], Gallimard, coll. « Folio essais », 1990, p. 198-205.

^v T. de Banville, *Petit traité de poésie française*, A. Le Clère, 1872, p. 42 (souligné par l'auteur).

^{vi} Au sens que Jacques Roubaud a donné à cette expression dans *La Vieillesse d'Alexandre. Essai sur quelques états du vers français récent* [1978], Paris, Ivrea, 2000.

^{vii} R. Barthes, *Le Degré zéro de l'écriture*, Seuil, coll. « Points essais », 1972, p. 51.

^{viii} A. Breton, « Les Chants de Maldoror », in *Les Pas perdus, Œuvres complètes*, t. 1, Gallimard, coll. « Pléiade », 1988, p. 233.